

Ce poste, si les honorables députés me permettent de le leur rappeler, se lit ainsi qu'il suit:

731. Autorisation d'acheter 3,600 actions de l'*International Finance Corporation*, comme souscription du Canada à titre de membre de ladite société, au montant de \$3,600,000 (É.-U.), même si le paiement peut être supérieur ou inférieur à son équivalent en dollars canadiens, établi en mai 1956 (report de crédit).

Ce crédit a été adopté le 14 août 1956. A ma connaissance, la Corporation internationale de financement n'a pas fait l'objet d'un débat au Parlement, bien qu'une section soit consacrée à cette société dans les trois derniers rapports annuels soumis au Parlement en vertu de la loi sur les accords de Bretton Woods.

Je dirai, au comité, monsieur le président, que mon prédécesseur, M. Harris, lorsqu'il était ministre des Finances, était gouverneur canadien du conseil des gouverneurs de la Corporation, et que je lui ai succédé comme représentant canadien à ce conseil d'administration, à l'été de 1957. J'ai déposé moi-même à la Chambre les trois rapports au Parlement que j'ai mentionnés tout à l'heure, soit ceux du 28 octobre 1957, du 23 juin 1958 et du 20 avril 1959 respectivement.

**M. McMillan:** Le relevé donné par le ministre des Finances aujourd'hui m'a fort intéressé. Je pourrais dire que nous savons tous que la Banque internationale et le Fonds monétaire international datent des accords de Bretton-Woods en 1945. On en a discuté longuement à l'époque; on en a parlé pendant presque tout le mois de décembre de cette année-là. Tous les partis qui étaient alors à la Chambre étaient en faveur des accords. De fait, l'honorable député de Greenwood, l'ancien critique financier de l'opposition, maintenant ministre sans portefeuille, a loué chaudement ces accords comme l'a fait le chef du parti cécéliste d'alors. Comme l'a dit le ministre, l'appartenance au Fonds monétaire international est une condition essentielle pour devenir membre de la Banque internationale. Bien des gouverneurs, exécuteurs et directeurs gèrent les deux caisses ainsi que la Corporation internationale de financement. J'ai entendu le ministre cet après-midi parler de la Corporation internationale de financement et je ne crois pas qu'il ait exposé l'état de cette caisse. Il le fera plus tard.

**L'hon. M. Fleming:** L'état de quoi?

**M. McMillan:** Le statut de cette caisse spéciale, savoir si elle fait de l'argent, combien, etc.

**L'hon. M. Fleming:** J'ai donné les chiffres relatifs à son fonctionnement.

**M. McMillan:** J'ai toujours cru que la banque avait été créée avant tout pour aider les pays le plus défavorisés et sous-développés. Je crois que cela s'applique davantage aux premières années que maintenant. Dans les premières années, on le faisait en envoyant des experts dans ces pays pour les aider à se développer. Ces organismes ont envoyé une aide technique et ont également prêté, sous surveillance, des fonds pour l'exécution des programmes de développement de ces pays. Je remarque que depuis trois ou quatre ans on a plutôt tendance à prêter aux pays membres, en leur avançant des fonds en vue de l'expansion de la production, ce qui favorise l'expansion à long terme du commerce international et l'amélioration des conditions de vie dans ces pays.

La Banque essaie évidemment de stimuler les placements à l'étranger par des garanties et la participation aux prêts et, lorsque le capital privé fait défaut à un taux raisonnable elle puise dans ses propres ressources pour faire des prêts, que l'argent soit emprunté ou tiré de la banque elle-même. Je me rends compte que les prêts de la banque aux États membres, aux organismes gouvernementaux, aux autorités ou à des membres privés dans les territoires des États membres, doivent être garantis au niveau du gouvernement. Mais ce n'est pas exact, comme le ministre l'a dit, je pense, de la corporation de financement. On n'exige pas de garanties de l'État. Les prêts, qui sont consentis à des fins productives, doivent offrir de bonnes perspectives de remboursement et ne font pas concurrence au capital privé lorsqu'il est disponible. Je remarque que les prêts servent à des entreprises agricoles, à des moyens de transport, comme les routes et les chemins de fer, et aussi à des moyens de communication et à la mise en valeur de l'énergie. Depuis trois ou quatre ans cependant, comme je le disais tantôt, des prêts sont consentis à des États membres à des fins industrielles.

Notre parti appuie très chaleureusement de tels accords. Je ne puis m'empêcher de remarquer en passant, et ce n'est pas une critique, que nous faisons probablement notre part en garantissant des prêts à des pays en vue de les industrialiser pour qu'ils nous fassent ensuite concurrence sur le plan commercial. Certains de ces pays,—je songe à un en particulier,—ont emprunté de fortes sommes d'argent de la Banque les salaires payés chez eux sont bas et ils nous livrent une vive concurrence sur nos marchés. De fait, des délégations sont venues ici à Ottawa parce que certains produits d'un pays en particulier faisaient plus que concurrencer nos propres produits sur nos propres marchés. Permettez-moi de signaler que je ne dis pas que ce pays en particulier ou tout autre pays ait édifié son